

PRODEX 32



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : PRODEX 32

Code du produit :

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation(s) conseillée(s) :

Graisse pour contact alimentaire. Homologué H1 par la NSF.

Ce produit est conforme aux exigences de la FDA relatives aux lubrifiants lorsqu'il y a un risque de contact accidentel avec les aliments. Il est conçu pour l'utilisation avec de l'équipement industriel et de l'équipement de transformation des aliments. Il ne doit pas être ajouté directement aux aliments.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : SIPROTEC sas.

Adresse : 1 Route du Stade - 43320 LOUDES. France.

Téléphone : +33 (0)4 71 08 02 20.

Email : [contact@siprotec.fr](mailto:contact@siprotec.fr)

<http://www.siprotec.fr>

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoinson.net>.

### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

### RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélanges

##### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5  232-455-8	Asp. Tox. 1; H304	30 - 100

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

##### 4.1. Description des mesures de premiers secours

<b>En cas d'inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Demander conseil à un médecin.
<b>En cas de contact avec la peau</b>	En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Laver les vêtements avant de les remettre. Demander conseil à un médecin.
<b>En cas de contact avec les yeux</b>	Dans le cas d'une blessure connue ou potentielle par injection haute pression, la victime doit consulter un médecin immédiatement. Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
<b>En cas d'ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Demander conseil à un médecin.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Risques** Le secouriste doit se protéger.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

**Moyens d'extinction inappropriés** Pas d'information disponible.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>), l'anhydride phosphorique (PO<sub>x</sub>), fumée et vapeurs irritantes comme produits d'une combustion incomplète.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

**Information supplémentaire** Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

#### RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Le matériel peut créer des conditions glissantes.  
Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en interdire l'accès à toute personne non autorisée.  
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Enlever toute source d'ignition.  
Enlever avec un absorbant inerte.  
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Contacter les autorités locales compétentes

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Conseils pour une manipulation sans danger</b>	<p>Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.</p> <p>Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.</p> <p>N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.</p> <p>En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.</p> <p>Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.</p> <p>Ne pas ingérer.</p> <p>Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.</p> <p>Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.</p> <p>Aucun(e) à notre connaissance.</p>
<b>Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion</b>	
<b>Mesures d'hygiène</b>	<p>Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.</p> <p>Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.</p>

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs</b>	<p>Conserver dans le conteneur d'origine. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.</p>
---	---

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Mesures d'ordre technique

Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

##### Équipement de protection individuelle

<b>Protection des yeux</b>	Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
<b>Protection des mains</b>	
<b>Matériel</b>	néoprène, nitrile, alcool polyvinylique (PVAL), Viton(R).
<b>Remarques</b>	Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en pré-sence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.  Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
<b>Filtre de type</b>	filtre contre les vapeurs organiques
<b>Mesures de protection</b>	Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

**RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Semi-solide
Couleur	Blanc crème
Odeur	Douce
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	Donnée non disponible
Point d'écoulement	-15 °C
	Mélange de fluides de base
Point/intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair	249 °C
	Méthode: Creuset fermé Cleveland
	Mélange de fluides de base
Point de Feu	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Densité relative	Donnée non disponible
Densité	0.9150 kg/l (15 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, cinématique	182 cst (40 °C)
	Mélange de fluides de base
	17 cst (100 °C)
	Mélange de fluides de base
Inflammabilité	
Propriétés explosives	Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

**9.2. Autres informations**  
Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité****10.2. Stabilité chimique****10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Stable dans des conditions normales.
-----------------------	--

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter	Donnée non disponible
---------------------	-----------------------

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter	Réactif avec agents oxydants.
-------------------	-------------------------------

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux	Susceptible de dégager des CO <sub>x</sub> , fumées et vapeurs irritantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposition.
-------------------------------------	--

## RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Informations sur les voies d'exposition probables**  
Contact avec les yeux  
Ingestion  
Inhalation  
Contact avec la peau

#### Toxicité aiguë

##### Produit

**Toxicité aiguë par voie orale** Donnée non disponible  
**Toxicité aiguë par inhalation** Donnée non disponible  
**Toxicité aiguë par voie cutanée** Donnée non disponible

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit

Donnée non disponible

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Produit

Donnée non disponible

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

#### Cancérogénicité

Donnée non disponible

#### Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Produit

##### Toxicité pour les poissons

Donnée non disponible

##### Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Donnée non disponible

##### Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

Donnée non disponible

##### Toxicité pour les microorganismes

Donnée non disponible

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Produit

##### Biodégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

### RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Produit** Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.  
Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.  
Éliminer les résidus du produit conformément aux instructions de la personne responsable de l'élimination des déchets.

### RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	ADN	IMDG	ICAO/IATA
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	-	-	-	-
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-	-
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non.	Non.	No.	No.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non disponible

### RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

#### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Classe de contamination de l'eau** WGK 1 pollue faiblement l'eau (Allemagne)

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants

**DSL** Listé ou en conformité avec l'inventaire  
**TSCA** Toutes les substances chimiques de ce produit sont soit listées dans l'inventaire TSCA soit en sont exceptées en conformité avec l'inventaire TSCA.  
**EINECS** Listé ou en conformité avec l'inventaire  
**IECSC** Listé ou en conformité avec l'inventaire  
**AICS** Listé ou en conformité avec l'inventaire  
**ENCS** Listé ou en conformité avec l'inventaire  
**NZIoC** Listé ou en conformité avec l'inventaire  
Matières dangereuses et nouveaux organismes : HSR002605, série d'étalons pour les lubrifiants (faible risque) 2020

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

## RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des mentions H abrégées

**H304** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Texte complet pour autres abréviations

**Asp. Tox.** Danger par aspiration

### Abréviations et acronymes

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux

BW - Poids corporel

CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008

CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation

DSL - Liste nationale des substances (Canada)

ECHA - Agence européenne des produits chimiques

EC-Number - Numéro de Communauté européenne

ECx - Concentration associée à x % de réponse

ELx - Taux de charge associée à x % de réponse

EmS - Horaire d'urgence

ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon)

ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %

GHS - Système général harmonisé

GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

IARC - Centre international de recherche sur le cancer

IATA - Association du transport aérien international

IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale

ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international

IMO - Organisation maritime internationale

ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon)

ISO - Organisation internationale de normalisation

KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants

LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test

LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne)

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

n.o.s. - Non spécifié

NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif)

NO(A)EL - Effet non observé (nocif)

NOELR - Taux de charge sans effet observé

NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande

OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement

OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution

PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative)

REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques

RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer

SADT - Température de décomposition auto-accélérée

SDS - Fiche de Données de Sécurité

SVHC - substance extrêmement préoccupante

TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taïwan

TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses

TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis)

UN - Les Nations Unies

vPvB - Très persistant et très bio-accumulable

**PRODEX 32**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.